

« Ce litige avec Enedis me pourrait encore la vie »

C'est l'installation d'une ligne souterraine de 20 000 volts, en 2011, près de sa ferme, qui aurait rendu malade ses vaches. Alain Crouillebois, éleveur dans l'Orne, bataille depuis treize ans contre Enedis.

« Après treize ans de bataille, ce litige avec Enedis me pourrait encore la vie. Est-ce que je dois continuer ? » s'interroge Alain Crouillebois. L'éleveur laitier de La Baroche-sous-Lucé (Orne) hésite à se pourvoir en cassation après la décision défavorable de la cour d'appel de Caen (Calvados). Le 26 juin, les juges ont donné gain de cause au distributeur d'électricité et infirmé le jugement du tribunal d'Alençon.

Le producteur de lait, qui avait obtenu 140 000 € en première instance, réclamait 900 000 € d'indemnités à Enedis pour des pertes de production et des frais vétérinaires, suite à l'installation en 2011 d'une ligne souterraine de 20 000 volts, à 20 mètres de sa ferme.

Contrairement aux magistrats d'Alençon, ceux de Caen ont refusé de faire le lien entre cette installation et la multiplication de veaux chétifs qu'il faut euthanasier, de vaches qui multiplient les mammites et qui refusent d'aller au robot de traite.

« Les animaux ont changé de comportement »

Alain Crouillebois est même condamné à payer 53 000 €, correspondant aux frais de déplacement de la ligne. Déplacement réalisé en juin 2019 après huit ans de galère. « Dans les huit jours qui ont suivi les travaux (la ligne a été déplacée à 150 mètres en aérien), les animaux ont complètement changé de comportement. Le vétérinaire, le contrôle laitier et Lactalis, qui collecte mon lait, ont signalé le changement. »

En entamant un contentieux avec Enedis, Alain Crouillebois est devenu le porte-étendard de la lutte des éleveurs victimes de courants électri-



Une ligne souterraine de 20 000 volts, installée à proximité de sa ferme de La Baroche-sous-Lucé (Orne) aurait rendu malade le troupeau d'Alain Crouillebois.

| PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

ques vagabonds ou d'ondes électromagnétiques issus de parcs éoliens, de lignes haute tension, de champs photovoltaïques ou de relais de téléphonie mobile. Les procès sont peu nombreux.

En 2015, Thierry et Marie-Annick Charuel, éleveurs laitiers du sud de la Manche, avaient pourtant ouvert une brèche en gagnant en justice contre RTE. Les juges avaient reconnu le lien direct entre les difficultés d'exploitation de la ferme et la propagation des courants vagabonds dans le sol, provenant des lignes très haute tension (THT) et des pylônes.

Autre contentieux dans la Manche : celui de Dominique Vauprès. L'éleveur laitier d'Isigny-le-Buat, qui a fait condamner RTE, en 2022, à lui verser 460 000 € d'indemnités pour des préjudices liés à la ligne THT, voit son dossier passer en appel à Caen, le 15 octobre.

Après dix ans d'un trop long combat contre un parc éolien, Didier et Murielle Potiron ont, eux, abandonné leur ferme à Puceul, en Loire-Atlantique. Ils avaient perdu 450 vaches en dix ans. L'an dernier, la justice a désigné des experts pour déterminer la présence de fuite de courant élec-

trique. Décourageant... « Beaucoup d'éleveurs signent des transactions ou bien renoncent », confie Hubert Goupil, le président de l'Anast (Association nationale animaux sous tension). Un constat partagé par François Lafforgue, l'avocat de l'association.

« J'ai été asphyxié financièrement »

« J'ai été asphyxié financièrement pendant dix ans », souligne Alain Crouillebois, fier d'avoir su « remonter » l'état sanitaire de son troupeau. « Avant 2011, date de l'installation de la ligne, j'étais un bon éleveur (il est agriculteur depuis 1996). En 2019, après son déplacement, je le redeviens. »

Sa famille a été mise à rude épreuve. Il a divorcé. « Pour sauver sa ferme, Papa travaillait de 5 h à 22 h », confiait Elouan, l'un de ses cinq enfants, à l'issue de l'audience d'appel. « Est-ce que je ne devrais pas mettre tout ça derrière moi ? J'ai 57 ans et ça continue de m'embêter. Cette décision de la cour d'appel est scandaleuse... » affirme-t-il. Alain Crouillebois va devoir emprunter à la banque pour dédommager Enedis...

L'éleveur ornaï, qui est soutenu par les siens (sa nièce a même monté une cagnotte Leetchi), n'aurait pas refusé une main tendue d'Enedis. Le distributeur d'électricité se contente de « prendre acte de la décision de la cour d'appel, qui reconnaît clairement l'absence de perturbations avérées issues du réseau public de distribution d'électricité, affectant l'exploitation agricole ».

Guillaume LE DU.

non est pas même poignante et empreinte d'une émotion sans pareille. Au milieu de quelques réfugiés sortis de l'abbaye aux Hommes et d'un petit détachement de soldats alliés, il y a là les FFI de la Compagnie

contre l'occupant. Parmi ces derniers, Deshameaux, le vénérable curé de Saint-Etienne ; Joseph Poirier, premier adjoint faisant fonction de maire de Caen ; l'ancien recteur Pierre Dau-



Caen est libérée, du moins en grande partie, car la rive droite est toujours aux mains des Allemands. Il faudra attendre une dizaine de jours encore pour les en déloger.

